

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

à compter de la date du 14 AOÛT 2023

### ARTICLE 1- OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Mains en résonance consent au client qui l'accepte, une prestation issue de ses offres de services:

L'association Mains en Résonance "dit l'organisateur" met en ligne des Billetteries sur HelloAsso pour l'achat des places au Festival Les Rencontres Artistiques de Marseille dont l'association en est la structure

L'association à but non lucratif de loi 1901, est Mains en Résonance, dont le siège social est situé au 18 boulevard allemand 13003 Marseille et dont le numéro SIRET 517 623 427 000 13 - Code APE : 9499 Z, représentée par Madame Abinasr Christelle.

mail: [festivalmarseille13@gmail.com](mailto:festivalmarseille13@gmail.com)

téléphone: 0664317523

Le client nommé "l'acheteur" faisant appel aux services de l'Association «Mains en Résonance» reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout achat de billet auprès de l'Association Mains en Résonance sur le site de HelloAsso

HelloAsso agit en tant qu'intermédiaire étant juste le site d'accueil pour l'achat des places en ligne, mais sans jamais intervenir au niveau de l'organisation de l'événement. L'Organisateur est donc pleinement responsable du déroulement de son événement.

### ARTICLE 2 – TARIFS

Les tarifs des Billets sont indiqués sur la Billetterie en Toutes Taxes Comprises

Ils sont susceptibles de modification sans préavis.

Si des offres promotionnelles étaient à venir, à l'acheteur de se renseigner auprès des supports de communication ( site internet, page Facebook); aucune réduction ne sera applicable après le paiement de la commande.

Pour les places à Tarifs réduits, un justificatif sera automatiquement demandé

### ARTICLE 3 – PLACEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS

Sauf mention du contraire lors de la réservation et sur le billet, le placement est libre.

L'organisateur vous conseille d'arriver 45 minutes avant chaque représentation.

Aucun remboursement ne sera consenti aux spectateurs retardataires.

Les animaux sont strictement interdits.

L'accès aux concerts n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 18 ans non accompagnés d'un adulte responsable.

### ARTICLE 5 – DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le traitement de vos informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1759026.

Vous avez un droit permanent d'accès et de rectification sur toutes les données vous concernant, conformément aux textes européens et aux lois nationales en vigueur. Il vous suffit d'en faire la demande par courrier électronique ([contact@helloasso.com](mailto:contact@helloasso.com))

Lors du passage de votre commande, vous êtes amené à communiquer des informations personnelles sur votre identité ainsi que celles des Participants.

Les informations nécessaires afin d'assurer le traitement de la commande par la Billetterie sont : nom, prénom et adresse e-mail de l'Acheteur. Elles peuvent également être utilisées par HelloAsso afin de vous contacter en cas de problème avec le traitement de votre commande.

D'autres informations peuvent être collectées à la demande de l'Organisateur, notamment dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'Evènement. HelloAsso collecte ces données pour le compte de l'Organisateur et les porte à sa connaissance. L'Organisateur est alors responsable de la bonne conservation et utilisation des données auxquelles il a pu avoir accès.

<https://www.festival-artistique.com/politique-confidentialite>

En acceptant les présentes Conditions Générales de Ventes, vous autorisez expressément HelloAsso à transmettre vos données personnelles à l'Organisateur de l'Evènement. HelloAsso ne pourrait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de ces données. L'Organisateur est le seul responsable de la gestion et du contenu qu'il adressera au Participant.

Si vous créez ou utilisez un compte pour réaliser une commande, vous autorisez HelloAsso à collecter, conserver et retraiter vos données. Lors d'une réservation ultérieure en utilisant ce compte, vous autorisez HelloAsso à transmettre une partie de vos données à l'organisateur pour lequel vous réalisez cette commande. Ces données sont conservées pendant une durée de 5 ans à compter du dernier achat réalisé par l'acheteur.

#### ARTICLE 6 – PAIEMENT

La validation de votre commande implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué.

Dans le cas où un paiement se révélait invalidé par la banque, après émission de votre Billet ou de votre commande celui-ci ou celle-ci sera invalidé(e), ne vous permettant pas un accès à l'évènement.

merci de consulter les CGU d' HelloAsso site intermédiaire de paiement:

<https://www.helloasso.com/cgu-utilisateur>

#### ARTICLE 7 – CONFIRMATION DE COMMANDE

Dès lors que votre commande est payée, un message de confirmation est affiché. Un email de confirmation de commande contenant vos billets accessibles dans votre espace est immédiatement envoyé.

Il est alors de votre responsabilité de vérifier la bonne réception des billets.

En cas de non réception, merci de contacter l'organisateur Mains en Résonance :

[festivalmarseille13@gmail.com](mailto:festivalmarseille13@gmail.com)

La non réception de la commande n'entraîne pas l'invalidité de la commande.

Regarder également dans votre boîte SPAM

#### ARTICLE 8 – EMISSION ET CONDITION D'UTILISATION DES BILLETS

Livraison

Les Billets sont accessibles dans votre espace après chaque commande.

Caractéristiques

Conformément à la réglementation, chaque Billet comporte les mentions suivantes sous forme apparente ou codées :

1. - Identification de l'Organisateur
2. - Nom de l'évènement
3. - Nom du tarif
4. - Prix payé par l'acheteur
5. - Numéro unique d'identification du billet et de la commande

## Support

Afin d'être accepté, le Billet doit être imprimé en noir et blanc ou couleur, sur du Papier A4 blanc et vierge de façon lisible: les Billets endommagés ou illisibles ne seront pas considérés comme valables.

La présentation d'un Billet via un support numérique (Tablette, Smartphone) est acceptée par l'Organisateur. HelloAsso décline toute responsabilité concernant toute anomalie pouvant survenir au cours d'une commande, du téléchargement ou de l'impression d'un Billet.

## Unicité

Un Billet ne peut être utilisé qu'une seule fois pour accéder à l'événement.

Ainsi en cas de perte, vol, duplication, seule la première personne à présenter le Billet sera admise à assister à la manifestation. Un détenteur de billet qui aurait déjà été utilisé ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le Billet est uniquement valable pour le lieu, la date et heure auquel il appartient. Le Billet doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Aucune réclamation pour erreur de date, de spectacle, de lieu ou de tarif ne pourra être admise ultérieurement.

Le Billet peut être nominatif, selon les paramètres apportés par les Organisateur sur le système de Billetterie. Dans cette hypothèse, en complément de l'identité de l'acheteur, celle du bénéficiaire sera indiquée sur le Billet. Les Billets nominatifs demeurent personnels et incessible, sauf sur autorisation expresse et préalable des Organisateurs

Le billet est unique, comprenant d'une part un numéro d'identification et, d'autre part, un code barre. La reproduction, la duplication ou la contrefaçon des Billets sont prohibées. Les Organisateurs se réservent un droit de refuser l'accès au site de la manifestation (ou à l'événement). Aucun remboursement ne sera alors accordé

L'Organisateur est également libre de contrôler l'identité des participants. Dans le cas où les Billets sont paramétrés comme nominatifs, le Participant doit être en mesure de justifier de son identité à l'aide d'un document officiel comprenant une photographie.

## ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT

### Absence du droit de rétractation

Selon les dispositions législatives de l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, les Billets ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive.

Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé.

Conservez précieusement votre billet électronique, aucune contestation ne pourra être formulée sur une reproduction illégale même faite à votre insu.

Seuls le cas peut provoquer un remboursement : L'événement est annulé, reporté.

Toutes décisions d'annulation, de report sont de l'entière responsabilité de l'Organisateur

Le remboursement sera fait au nom de l'acheteur et uniquement sur présentation du billet. celui-ci doit nous être impérativement retourné dans un délai maximum de 3 mois. Passé ce délais, aucune réclamation sera prise en compte.

## ARTICLE 10 - RÉCLAMATIONS

L'Association Mains en Résonance, structure du Festival LES RENCONTRES ARTISTIQUES DE MARSEILLE se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée, le programme et la distribution artistique, notamment quand un interprète est malade, ou ne peut honorer sa représentation et qu'il est remplacé au pied levé. Dans cette situation, aucun remboursement de billet ne sera pris en compte.

Elle se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure telles qu'incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète qui ne peut être remplacé au pied levé, dans cette situation, le remboursement du billet sera pris en compte.

L'Association décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels.

Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence au Festival.

La revente d'un billet est strictement interdite.

Les captations audios, vidéos et photographiques sont strictement interdites.

## ARTICLE 10- ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Mains en Résonance, même s'il en a eu connaissance.

## ARTICLE 11- LITIGE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Pour tout litige entre les parties, un médiateur peut être contacté:

Médiateur de la Ville de Marseille - 27 rue des Fabres - 13233 Marseille Cedex 20

04 13 94 82 80

A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV sera de la compétence des tribunaux de Marseille.

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

## ARTICLE 12 – MENTIONS LEGALES

### **HelloAsso**

Siège social : Cité Numérique, 2 Rue Marc Sangnier, 33130, Bègles

SAS au capital de 584 449,73€

RCS Bordeaux 510 918 683

Représentant Légal : Léa Thomassin